Déclaration de conformité UE

1. Équipement électrique: MCCHP0007 (Modèle DP100EQ-A-PD)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration :

- Power bank 10000 mAh/10W wireless + Output USB A + tipo C gris métallisé (MCCHP0007)

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union:

- **EMC (2014/30/EU):** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU):** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU):** Directive relative Équipement radioélectriques
- **ROHS (2011/65/EU):** Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- ✓ **EN 301 489-1 V2.2.3:** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique NORME EUROPÉENNE HARMONISÉE.
- ✓ **EN 301 489-3 V2.3.2:** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 3 : Conditions spécifiques aux appareils à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique.
- ✓ **EN 55032:2015+A11:2020+A1:2020:** Compatibilité électromagnétique des équipements multimédias - Exigences en matière d'émissions.
- ✓ **EN 61000-3-3: 2013+A1:2019+A2:2021:** Compatibilité électromagnétique (EMC) - Partie 3-3 : Limites - Limitation des changements de tension, des fluctuations de tension et du scintillement dans les systèmes publics d'alimentation basse tension, pour les équipements avec un courant nominal ≤ 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel (IEC 61000- 3-3:2013/A2:2021).
- ✓ **EN IEC 61000-3-2:2019+A1:2021:** Compatibilité électromagnétique (EMC). Partie 3-2 : Limites. Limites d'émission de courants harmoniques (équipements avec courant d'entrée <= 16 A par phase) (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en mai 2021).
- ✓ **EN 55035:2017+A11:2020:** Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia. Exigences d'immunité.

- ✓ **EN 61000-4-2:2009:** Compatibilité électromagnétique (EMC) Techniques de test et de mesure. Test d'immunité aux décharges électrostatiques.
- ✓ **EN IEC 61000-4-3:2020:** Compatibilité électromagnétique (EMC) - Partie 4-3 : Techniques d'essai et de mesure - Test d'immunité aux champs électromagnétiques rayonnés, aux radiofréquences (approuvé par l'Asociación Española de Normalización en avril 2021).
- ✓ **EN 61000-4-4:2012:** Compatibilité électromagnétique (EMC) - Partie 4-4 : Techniques d'essai et de mesure - Test d'immunité aux transitoires/rafales électriques rapides.
- ✓ **EN 61000-4-5:2014+A1:217:** Compatibilité électromagnétique (EMC). Techniques de tests et de mesures. Test d'immunité aux surtensions.
- ✓ **EN 61000-4-6:2014:** Compatibilité électromagnétique (EMC) - Partie 4-6 : Techniques d'essais et de mesures - Immunité aux perturbations conduites, induites par les champs radiofréquences.
- ✓ **EN IEC 61000-4-11:2020:** Compatibilité électromagnétique (EMC) - Partie 4-11 : Techniques d'essai et de mesure - Tests d'immunité aux creux de tension, aux courtes interruptions et aux variations de tension pour les équipements avec un courant d'entrée jusqu'à 16 A par phase.
- ✓ **EN 303 417 V1.1.1:** Systèmes de transmission d'énergie sans fil, utilisant des technologies autres que les faisceaux de radiofréquences dans les gammes 19 - 21 kHz, 59 - 61 kHz, 79 - 90 kHz, 100 - 300 kHz, 6 765 - 6 795 kHz ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la Directive 2014/53/UE.
- ✓ **EN IEC 62311:2020:** Évaluation des équipements électroniques et électriques liés aux restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz à 300 GHz) (approuvée par l'Asociación Española de Normalización en mars 2020).
- ✓ **IEC 62321-2:2021**: Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 2 : Démontage, disjointement et préparation mécanique des échantillons (Approuvé par l'Asociación Española de Normalización en novembre 2021).
- ✓ **IEC 62321-1:2013:** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 1 : Introduction et aperçu (Approuvé par l'AENOR en octobre 2013).
- ✓ **IEC 62321-3-1:2013:** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 3-1 : Dépistage - Plomb, mercure, cadmium, chrome total et brome total par spectrométrie de fluorescence X.
- ✓ **IEC 62321-4:2013 + ADM1:2017:** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4 : Mercure dans les polymères, les métaux et l'électronique par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **IEC 62321-5:2013:** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 5 : Cadmium, plomb et chrome dans les polymères et l'électronique et cadmium et plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **IEC 62321-7-1:2015:** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : Détermination de la présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements métalliques incolores et colorés protégés contre la corrosion par la méthode colorimétrique (Approuvé par l'AENOR en février 2016).
- ✓ **IEC 62321-7-2:2017:** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-2 : Chrome hexavalent - Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et l'électronique par la méthode colorimétrique (Approuvé par l'Asociación Española de Normalización en août 2017).
- ✓ **ISO 17075-1:2017**: Spécifie une méthode de détermination du chrome (VI) dans les solutions lessivées du cuir dans des conditions définies. La méthode décrite permet de quantifier la teneur en chrome (VI) des cuirs jusqu'à 3 mg/kg.
- ✓ **IEC 62321-6:2015**: Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 6 : Biphényles polybromés et éthers diphényliques polybromés dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse - spectrométrie de masse (GC-MS).
- ✓ **IEC 62321-8:2017**: Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 8 : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse à l'aide d'un pyrolyseur/accessoire de désorption thermique (Py/TD-GC-MS) (Approuvé par Asociación Española de Normalización en août 2017).

7.Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :

Ville et date:

Barcelone, 15 Septembre 2023

Signature et fonction:

Manuel Hässig

CEO